

Non classifié

GOV/PGC/SBO/A(2015)1

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

10-Feb-2015

Français - Or. Anglais

DIRECTION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
COMITÉ DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

Groupe de travail des hauts responsables du budget

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

15ème SYMPOSIUM ANNUEL DE L'OCDE SUR LA COMPTABILITE PUBLIQUE EN DROITS CONSTATES

Centre de conférences de l'OCDE, Paris
26-26 février 2015

Président : M. Michel Prada, Président, Conseil de normalisation des comptes publics, France.

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec M. Jon BLONDAL au siège de l'OCDE
Téléphone : +33 1 45 24 76 59 -- Courriel : jon.blondal@oecd.org

JT03370334

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



GOV/PGC/SBO/A(2015)1
Non classifié

Français - Or. Anglais

**14^{ème} SYMPOSIUM ANNUEL DE L'OCDE SUR
LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE EN DROITS CONSTATÉS**

**Centre de conférences de l'OCDE, Paris
26-27 février 2015**

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

Jeudi 26 février 2015

- 9:30-9:45 **Observations liminaires du Président et du Secrétariat de l'OCDE**
Présentation des délégués
- 9:45-10:15 **Session 1 – Rapport du conseil des normes comptables internationales du secteur public** (*International Public Sector Accounting Standards Board, IPSASB*)
Cette séance a pour objet de faire part aux délégués des évolutions intervenues et des projets dans le domaine des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le Conseil fera un rapport d'étape sur ses activités de promulgation des normes et de conseils et présentera sa stratégie d'ensemble et le programme de ses travaux.
- 10:15-10:45 **Session 2 – Rapport du Conseil des normes comptables internationales** (*International Accounting Standards Board, IASB*)
Cette séance a pour objet de faire part aux délégués des évolutions intervenues dans le domaine des normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards, IFRS*) et des conséquences de ces évolutions sur le secteur public.
- 10:45-11:15 **Session 3 – Rapport d'Eurostat**
Au cours de cette séance, les délégués seront informés du développement général de la mise en place de normes comptables européennes pour le secteur public (*European Public Sector Accounting Standards, EPSAS*).
La Fédération des experts comptables européens (FEE) fera un bref exposé Durant cette session.
-
- 11:15-11:45 *Café*
-

11:45-12:15 **Session 4- IPSAS Groupe d'études de la gouvernance du Conseil des normes comptables internationales du secteur public**

Durant cette séance, le Groupe d'études de la gouvernance du Conseil des normes comptables internationales du secteur public présentera les conclusions de ses travaux concernant les futures dispositions de surveillance du Conseil.

12:15-12:30 **Session 5 – Aperçu de la comptabilité publique et des pratiques budgétaires en droits constatés – résultats de l'étude de l'OCDE**

Le Secrétariat présentera les résultats de l'Étude 2015 de l'OCDE sur l'utilisation des règlements effectifs et en droits constatés dans les états financiers et le processus budgétaire des pays.

12:30-14:30 *Lunch Break*

14:30-16:30 **Session 6 – Évolutions de la comptabilité et de la budgétisation en droits constatés au sein des pays – exposés nationaux**

Au cours de cette séance, les délégués pourront exposer des évolutions particulières intervenues dans le domaine des droits constatés dans leur pays, échanger des informations sur les réformes en cours et se tenir informés des évolutions actuelles. Chaque pays sera invité à faire un bref exposé.

Cette session comportera aussi une présentation générale du développement de la comptabilité d'exercice en Amérique latine.

16:30-17:00 *Café*

17:00-18:00 **Session 7 – La comptabilité des prestations sociales**

Les prestations sociales représentent une part significative des activités du gouvernement, encore que leur conception diffère largement d'un pays à l'autre.

Le traitement approprié de tels programmes, qu'aucune norme internationale ne régit, constitue l'une des questions les plus épineuses de la comptabilité publique. Certains considèrent les futures mises de fonds comme un passif éventuel qui doit être reconnu comme tel. D'autres contestent qu'il s'agisse d'un engagement futur et considèrent qu'il ne doit pas être pris en compte. Nombre de pays ont adopté une attitude médiane en fournissant un complément d'informations sur de tels programmes dans leurs états financiers.

Au cours de cette session, les avantages et inconvénients liés à ces diverses approches de la comptabilisation des prestations sociales seront explorés.

18:00 *Réception*

Vendredi 27 février 2015

Les trois premières sessions porteront sur l'évaluation, sous différents angles, de la performance financière des gouvernements.

9:00-10:00 **Session 8 - Comptes pangouvernementaux : qui les utilise ?**

L'idée qui soutient l'introduction de comptes consolidés pour l'ensemble du gouvernement est d'encourager une plus grande responsabilisation par une plus grande transparence des liens entre les organes du gouvernement et la fusion en un chiffre unique des obligations budgétaires entre les différents organes.

On abordera au cours de cette session l'utilité de comptes pangouvernementaux pour un éventail d'utilisateurs. L'*Association of Chartered Certified Accountants (ACCA)* ouvrira la séance avec la présentation d'une étude novatrice dans ce domaine.

10:00-11:00 **Session 9 – Rapports de viabilité budgétaire**

Cette séance sera consacrée aux rapports de viabilité budgétaire, tout particulièrement au niveau des administrations infra-nationales. Nombre d'entre elles font face à des tensions et le reporting auquel elles doivent se soumettre s'avère souvent inadéquat.

Le Conseil des normes comptables des Etats-Unis (*United States Government Accounting Standards Board, GASB*) – qui promulgue les normes des états et administrations locales – ouvrira la séance par un aperçu de ses travaux dans ce domaine, mettant en lumière les pratiques dont usent les administrations de certains Etats pour gérer les difficultés financières, et examiner le rôle des normalisateurs comptables à cet égard.

11:00-11:30 *Café*

11:30-12:30 **Session 10 – Impact des droits constatés sur la surveillance macroéconomique de l'Union européenne**

Le cadre récemment renforcé de surveillance de la gouvernance économique européenne demande que les informations financières des Etats membres, à tous les niveaux de l'administration, présentent de meilleures comparabilité et fiabilité. La situation actuelle de la comptabilité publique en Europe, toutefois, témoigne d'une grande diversité des pratiques qui se caractérise par plusieurs situations hybrides telles que comptabilités de caisse et en droits constatés modifiées utilisées en parallèle des comptabilités intégrales de caisse ou d'exercice. L'évolution de la comptabilité publique dans plusieurs Etats membres montre également une tendance à l'utilisation de la comptabilité d'exercice..

Cette session sera dirigée par ISTAT, l'Institut national italien de la statistique et on y abordera l'impact des droits constatés sur la surveillance macroéconomique de l'Union européenne. L

- 12:30-13:00 **Session 11 – Accountability. Now.**
Programme de travail prévisionnel
- Cette session offrira aux délégués l’occasion d’identifier des nouveaux domaines prioritaires des travaux, la nature de leur intérêt pour le sujet et leur volonté de participer à des études spécifiques.
- La séance débutera par une présentation de *Accountability. Now.* – une initiative de la Fédération internationale des experts comptables (*IFAC*) dont l’objectif est de promouvoir la qualité des rapports financiers gouvernementaux. Les délégués seront invités à envisager la façon dont l’OCDE pourrait coopérer au mieux à cette démarche.
- 13:00 Conclusion du Président et du Secrétariat.

INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Lieu de réunion

La réunion se déroulera au Centre de conférences de l'OCDE, situé 2, rue André-Pascal, dans le 16^{ème} arrondissement de Paris. La station de métro la plus proche est "La Muette."

Formulaire d'inscription

Les participants sont priés de compléter le formulaire d'inscription et de le faire parvenir au Secrétariat de l'OCDE avant la réunion.

Securité

Veillez noter que les locaux de l'OCDE sont sécurisés. **Les titres d'accès ne seront délivrés qu'aux participants préalablement inscrits, sur présentation de leur passeport ou de leur carte d'identité.** Les délégués devront également franchir un portique de détection. L'ensemble de ces formalités peut prendre environ 15 minutes.

Questionnaire de l'OCDE sur les pratiques de comptabilité publique en droits constatés et point sur les évolutions intervenues dans chaque pays

Avant la réunion, le Secrétariat communiquera aux délégués un court questionnaire sur les pratiques de leur pays en matière de comptabilité et de budgétisation sur la base des règlements effectifs et en droits constatés, qu'ils seront priés de compléter et de retourner au Secrétariat.

Interprétation simultanée

L'interprétation simultanée en anglais et en français, les deux langues officielles de l'OCDE, sera assurée pendant toute la réunion.

Réception

À l'issue du premier jour de réunion, le Secrétariat de l'OCDE convie l'ensemble des participants à un cocktail qui aura lieu au Château de la Muette.

Accès internet en Wi-Fi et « cyber café »

Le centre de conférences de l'OCDE offre dans toutes ses salles un accès internet Wi-Fi gratuit et la libre disposition du « cyber café » où ordinateurs, imprimantes, Microsoft Office et connexions internet sont mis gracieusement à la disposition des délégués.